

# LA SENTINELLE

et le « COURRIER JURASSIEN » réunis

**JOURNAL ECONOMIQUE ET SOCIAL**  
Organe du Parti socialiste neuchâtelois et jurassien  
PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI

RÉDACTION : RUE DE LA RONDE 15 — ADMINISTRATION : RUE DU NORD 17  
EDITEUR : SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

## ABONNEMENTS

### SUISSE

Un an . . . . . Fr. 3.—  
Six mois . . . . . » 1.50  
Trois mois . . . . . » 0.75

### ÉTRANGER

Un an . . . . . Fr. 6.—  
Six mois . . . . . » 3.—  
Trois mois . . . . . » 1.50

## ANNONCES

La ligne ou son espace 10 c.  
Réclame en 3<sup>me</sup> page 25 c.  
Petite annonce  
Une insertion . . . . . 50 c.

## BUREAU DE PUBLICITÉ

RUE DANIEL-JEAN-RICHARD 37  
TÉLÉPHONE 436

IL SERA RENDU COMPTE DE TOUT OUVRAGE DONT IL AURA ÉTÉ REMIS DEUX EXEMPLAIRES A LA RÉDACTION

## Armée de milices et armée permanente

Jaurès rêve depuis longtemps d'établir en France l'armée de milices pour remplacer l'armée permanente. Il a déjà défendu ce système plus d'une fois à la Chambre, et quand il vint en Suisse il y a quelques années, il nous demanda dans ce but de nombreux renseignements sur notre organisation militaire. Dernièrement il vient de publier, nous disent les journaux, tout un plan d'une armée nouvelle qui ne serait autre que l'armée de milices, et que nous la possédons.

Nos journaux bourgeois, le *National* entre autres, s'en font un pot de bon sang. Le *Jura* publie que Jaurès a été, un moment donné, le plus grand adversaire de l'armée, mais que l'expérience des choses l'a ramené à d'autres conceptions.

Ils se réjouissent de bien peu de chose. Tout d'abord Jaurès n'a jamais été un adversaire de l'armée, et si peut-être il a un peu évolué vers l'antimilitarisme, c'est seulement ces dernières années, sous l'influence de l'hervéisme.

Il ne faut pas oublier que Jaurès est docteur en philosophie et ancien professeur de philosophie. Chez lui le philosophe domine l'économiste. Il voit l'évolution sous une forme idéologique, plutôt que sous la forme matérielle des faits économiques. C'est pourquoi il croit à la patrie comme instrument de transformation sociale, tandis que les questions économiques de par leur caractère international nous montrent au contraire la patrie dans sa conception actuelle, comme un obstacle à cette transformation.

Mais Jaurès serait-il même aussi anti-militariste que la plupart des socialistes français, que je ne vois pas en quoi nos militaristes suisses pourraient triompher parce qu'il préconise l'armée de milices en France.

Il est certain que l'armée de milices telle que nous l'avons, bien qu'elle coûte aussi cher que l'armée permanente, a cependant moins d'inconvénients que celle-ci. Une école de recrues pèse moins lourdement qu'une année ou deux de service. Il est donc naturel que même un antimilitariste préfère les milices à l'armée permanente, et à plus forte raison Jaurès qui n'est pas encore tout à fait de la teinte d'Hervé.

Essayez donc, Messieurs les radicaux suisses d'introduire chez nous le service d'une année et vous verrez que tous les antimilitaristes préféreront le système actuel. Non pas qu'ils y tiennent, mais vous comprenez que lorsqu'on a la pelade on aime mieux n'en avoir qu'une petite plaque, que d'en être couvert.

Parce que Jaurès cherche à débarrasser un peu du militarisme le peuple français qui en a par dessus la tête, vous jubilez, Messieurs les bourgeois suisses de n'être dans la crotte que jusqu'aux yeux. Vous n'êtes vraiment pas très difficiles.

C. NAINE.

## Idée ou intérêt

*Beaucoup de militants admettent qu'il suffit de grouper les masses sur le terrain de leurs intérêts pour obtenir des résultats positifs et donner au mouvement prolétarien son exacte signification. Il est certain que l'intérêt est un mobile de premier ordre dont il faut tenir largement compte. Cependant les révolutions les plus glorieuses ont été celles provoquées par des idées et sous l'impulsion desquelles des milliers d'hommes consentaient aux sacrifices les plus héroïques.*

*Ce qui donne aux revendications ouvrières leur maximum de puissance, ce n'est point l'immédiate réalisation qu'elles laissent entrevoir, mais l'idée qui les intensifie en les légitimant. La société actuelle, par la variété infinie de ses organismes, par sa production énorme et anarchique, par le développement factice des besoins qu'elle a créés, oppose très souvent aux uns et aux autres les intérêts de diverses classes de prolétaires. Ce serait se préparer d'étranges mécomptes que de s'en remettre uniquement à l'intérêt corporatif ou syndical. Il faut une idée qui pénètre les égoïsmes et les transforme en vue d'un but commun.*

*L'organisation socialiste a donc son importance à côté du groupement syndical. Ce dernier accueille les ouvriers en tant que salariés; l'autre les reçoit en tant que socialistes. Elle s'efforce de donner à ses membres un peu de cette pensée vivifiante qui élargit les conceptions, mûrit le jugement. Et les évolutions rapides ou les révolutions violentes n'auront leur effet en durée et en valeur que dans la mesure où l'idée féconde exhaussera la puissance des masses en les animant d'un esprit généreux, enthousiaste et conquérant, capable de concevoir, à la fois, l'œuvre d'un jour et l'œuvre des lendemains.*

*Les groupements d'intérêt et les groupements socialistes ont chacun leur rôle et leur sphère d'action. Qu'ils aient donc entre eux de fraternels rapports en conservant leur autonomie, tels de bons voisins animés des mêmes sentiments et qui saisissent toutes les occasions de se prêter mutuellement aide et appui.*

P. Golay.

## Correspondance particulière de Paris.

Paris, le 14 mai 1911.

## Mère insoucieuse

La République française, après 41 ans d'existence porte encore l'empreinte et le poids de la monarchie.

Les récents scandales qui viennent d'éclater au ministère des affaires étrangères, ceux qu'on cherche à couvrir au ministère de l'agriculture, sont une preuve que certains rouages administratifs restent gangrenés.

Les mots et les noms ont changé, mais l'ancien régime subsiste, autoritaire, abusif.

C'est le bon plaisir gouvernemental faisant tache dans la démocratie.

Comment expliquer une telle anomalie dans le pays qui agite le plus intensément les questions de justice et de droit?

La France n'est-elle pas toujours première dans les grands élans de liberté, de

générosité et d'humanité qui agitent le monde?

Pourquoi reste-t-elle dernière à réformer le fonctionnement de son organisme?

C'est que toutes les volontés agissantes de la nation portent leur effort sur les hautes cimes de la pensée, préparant le règne futur d'une humanité plus harmonieuse et qu'elles laissent à l'arrière-plan les questions de « ménage ».

A quoi bon toucher à des rouages si bien adaptés à de vieilles coutumes. Leurs modifications commanderaient un trop grand bouleversement.

Esprit de paresse peut-être? Non! Plutôt esprit d'orgueil!

Le Français constate volontiers la supériorité du voisin sur telle ou telle question, mais il a bien garde de l'imiter; il craint le plagiat.

Un pays de génie se croirait démentir à vouloir puiser ailleurs de salutaires exemples.

Puérile Vanité!

Il faut prendre le bien où il se trouve.

A supposer qu'ils veuillent rompre, toutefois, avec une routine ancienne et démodée, les gouvernements n'auraient jamais le pouvoir de s'atteler résolument à une besogne d'épure et de réorganisation; leur règne est trop éphémère. Semblable à celui des roses, il vit l'espace d'un matin.

C'est la Constitution qui est la grande pécheresse. Jamais personne n'a songé à la rajeunir!

Par conséquent les gouvernants n'ont d'autre but, lorsqu'ils atteignent le pouvoir, de profiter et faire profiter leurs amis des avantages inhérents à celui-ci.

La passagère et lucrative fonction ministérielle est le souci primordial des maîtres du moment. Ceux même qui sont animés de sincérité sont impuissants. Aucune réforme réellement sérieuse ne peut être atteinte dans sa racine. Et quand, par hasard, un ministre a eu assez d'habileté pour décréter de nouvelles formules, celui qui lui succède corrige son audace par des décrets contraires.

La réalisation d'une réforme profonde exigerait un travail long et soutenu, auquel ne peuvent s'astreindre des hommes trop pressés de paraître et de jouir.

On ne peut mieux comparer la France qu'à une dame riche et jolie, dont l'insouciance rivalise au besoin de briller.

Ouvrant ses portes toutes grandes à tous les seigneurs d'alentour, elle se montre toujours prête aux somptueuses réceptions tandis que ses premiers serviteurs puisent, trafiquent et gaspillent dans ses trésors, sans souci du lendemain.

La belle dame ne s'en offusque ni ne s'en effarouche le moins du monde; n'est-elle pas assez riche pour supporter le pillage? Ses plus proches adorateurs n'ont-ils pas droit aux faveurs? Ses moyens de ressources et d'impositions suffisent amplement à payer ses folies et ses abus. La dispensieuse coquette, la désinvolte mère oublie qu'à ce jeu elle compromet l'avenir de ceux de ses enfants qui l'aiment pour elle-même et qui sont las de peiner toute leur vie pour voir disparaître le fruit de leur sueur d'une aussi légère et détestable façon; ceux-là rêvent pour elle une vie plus simple et mieux ordonnée. C'est en vain qu'ils cherchent à lui inculquer des idées de plus saine prévoyance et l'invitent à mieux gérer son bien de famille. La volage reste sourde à ces invites et continue de jouir de sa belle aisance. Elle pourrait s'attirer le langage que tiendraient de bons fils à l'égard d'une mère :

— Allons! maman! Tu as 41 ans, tu n'es plus d'âge à faire risette ou à flirter avec tous les monarques de l'univers. En te mettant pour eux en frais de coquetterie tu compromets ton rang et ta dignité de vieille républicaine.

Reviens à de plus simples notions des choses. En négligeant ton intérieur tu t'attires la critique des esprits réfléchis du dehors et tu ouvres la porte au gaspillage du dedans. Ta coupable attitude divise tes enfants. Les uns s'octroient et se partagent les joies et les privilèges qu'au prix d'un dur labeur leur procurent les autres.

Est-ce bien là ce que doit tolérer une mère soucieuse du bonheur de tous ses enfants?

R. P.

## L'Arbitrage International

### Aux pacifistes

Pourquoi les diplomates, pourquoi les délégués des gouvernements et les gouvernements eux-mêmes éprouvent-ils le besoin de donner au monde de temps à autre une représentation de paix? Si c'est un jeu, c'est un jeu dangereux pour les gouvernants; car, à force de jouer sur un théâtre aussi en vue, la comédie de la paix, ils donnent envie aux peuples de monter eux-mêmes sur le théâtre pour jouer, eux aussi, la même pièce, mais plus sérieusement.

Les socialistes se disent: Si les gouvernants se croient obligés de monter périodiquement et de jouer la pièce de l'arbitrage, c'est parce qu'ils savent que les peuples veulent la paix; que les prolétaires de tous les pays commencent à s'organiser pour la demander d'abord, pour l'imposer ensuite. Et les gouvernants se sont dit qu'il valait mieux qu'ils se hâtent de fabriquer une bonne petite paix à leur façon, qui permettrait un certain nombre de guerres pour dispenser le prolétariat de créer fortement la réalité de la paix. Mais les prolétaires se sont dit: C'est là malgré tout un premier effet de notre action, un premier signe de notre puissance. Si le moraliste a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu par le vice à la vertu, l'hypocrisie de la paix gouvernementale est un hommage à la volonté profonde de paix qui est dans la classe ouvrière internationale. Alors, l'habileté élémentaire, le devoir élémentaire des travailleurs de tous les pays, c'est de prendre au mot les diplomates et les gouvernements. Messieurs les ministres, les gouvernants et les diplomates chamarrés d'or et revêtus de belles intentions, si vous voulez l'arbitrage international, nous aussi. Mais nous en voulons la vérité et nous allons prendre dans notre forte main de prolétaires la cause que vous servez si mal et que vous trahissez en prétendant la servir. Désormais vous ne pourrez plus, vous gouvernants, nous dire à nous socialistes qui vous proposerons la paix entre les peuples, que c'est une chimère, que c'est une utopie, puisque vous étudiez à La Haye des règlements d'arbitrage obligatoire. Eh bien, nous vous faisons l'honneur de vous croire. Oui, l'arbitrage international est possible; oui, la paix du monde est possible. Mais comme vous, les gouvernants, vous êtes trop débiles pour l'établir, comme vous êtes sollicités entre le prolétariat qui veut la paix et des groupes de capitalistes qui ont intérêt à la guerre, — ce que vous ne pouvez pas faire, nous le faisons et nous vous signifions dès maintenant que c'est par la volonté de l'Internationale, que c'est par la volonté des ouvriers de tous

les pays lassés de payer de leur sang vos rêves et vos crimes, que l'arbitrage international va s'établir.

Quand un litige commencera, nous dirons aux gouvernants : Entendez-vous par vos diplomates. Si vos diplomates n'y réussissent pas, allez devant les arbitres que vous avez désignés vous-mêmes, inclinez-vous devant eux; pas de guerres, pas de sang versé : l'arbitrage de l'humanité, l'arbitrage de la raison. Et si vous ne le voulez pas, eh bien, vous êtes un gouvernement de scélérats, un gouvernement de bandits, un gouvernement de meurtriers. Et le devoir des prolétaires, c'est de se soulever contre vous, c'est de prendre, c'est de garder les fusils que vous leur mettez en mains, mais non pas pour aller fusiller, de l'autre côté de la frontière, des ouvriers, des prolétaires, mais pour abattre révolutionnairement le gouvernement.

Jean JAURES.

## Pacifisme

Longtemps le socialisme a tenu en défiance le mouvement pacifiste. Il avait ses raisons. Quand on a vu l'arbitrage et le désarmement proposés à la Haye par le tsar, à la veille de la guerre contre le Japon et du massacre des ouvriers russes; — quand on voit combien de temps les diplomates, réunis à La Haye, emploient à ne pas aboutir; — quand on constate que les pacifistes les plus notoires peuvent voter les augmentations de dépenses militaires les plus exagérées; — quand les travailleurs voient tout cela, ils ont bien le droit de ne pas témoigner au pacifisme de la bourgeoisie, un enthousiasme immodéré.

Néanmoins, l'assemblée des délégués de la Société suisse de la Paix a montré, dimanche, qu'on a peut-être tort de croire à l'inutilité absolue des pacifistes sincères.

Mais, je n'ai pas l'intention de donner un compte-rendu détaillé de cette intéressante réunion; les lecteurs de la « Sentinelle » ont été renseignés par les quotidiens. Qu'il me suffise de rappeler quelques faits, quelques phrases des rapports et des discours entendus ce jour-là.

Le rapport de M. Monnier sur le « Groupe parlementaire suisse de l'arbitrage » nous a appris sans surprise que les représentants neuchâtelois aux Chambres ne s'intéressent guère au mouvement pacifiste, — que sur 25 pays, la Suisse, le Japon et la Turquie sont les seuls à ne pas subventionner l'Union interparlementaire. Ce dernier fait est assez logique; souvenez-vous que le Conseil fédéral a interdit aux délégués suisses à La Haye de souscrire au principe de l'arbitrage obligatoire.

Le pacifisme, comme l'antialcoolisme et les questions sociales, n'a pas l'air d'intéresser la vénérable classe des théologiens suisses. Le rapport de la Commission de propagande pacifiste parmi les ecclésiastiques montre, en effet, que 60 pasteurs sur 1000 ont daigné répondre au questionnaire qui leur fut adressé. Cette indifférence m'a rappelé l'opinion d'un pasteur chaux-de-fonnier qui disait un jour : « L'antialcoolisme, voyez-vous, cela me « rase ! » Il est probable que le pacifisme « rase » aussi l'immense majorité des ecclésiastiques suisses.

Pendant le banquet, M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, a bien voulu donner à l'assistance les causes de cette apathie pastorale; les voici :

« Les pasteurs ont tellement l'habitude de donner des conseils qu'ils n'aiment pas à en recevoir. »

« Les pasteurs ont peur de compromettre leurs intérêts. »

On me permettra bien de croire qu'il y a quelques exceptions !

\* \* \*

M. Gobat, conseiller, d'Etat à Berne, lauréat du Prix-Nobel est directeur du bureau international de la Paix; il cherche à donner au mouvement pacifiste une tendance un peu « révolutionnaire »; c'est son mot et c'est très bien; mais il raconte en une demi-heure ce qu'il pourrait exposer clairement en deux minutes. Il n'a pas l'air d'affectionner outre mesure notre haut Conseil fédéral; je suppose que beaucoup professent les mêmes sentiments, mais je n'ai aucun moyen de vérifier l'affirmation de M. Matthias que « M. Gobat n'aime pas le Conseil fédéral parce qu'il ne fut pas nommé juge fédéral. »

Pour terminer, une petite nouvelle :

La Société de la Paix de notre ville a demandé à la Commission scolaire de faire un essai d'enseignement pacifiste

dans nos écoles. Malgré l'inévitable douche d'eau froide que leur prépare le Conseil scolaire, il convient de féliciter sincèrement les pacifistes chaux-de-fonniers de leur heureuse initiative. L.

## La raison d'Etat

On pouvait lire la déclaration suivante dans le dernier numéro de la « Voix du Peuple » :

L'assemblée des collaborateurs et amis de la « Voix du Peuple », réunis dimanche à Yverdon, a discuté des conséquences du conflit de l'Ecole Ferrer, à Lausanne, en se plaçant au point de vue du mouvement syndicaliste révolutionnaire en Suisse romande.

Les camarades de Genève, d'Yverdon et de La Chaux-de-Fonds, qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas pris position, ont été unanimes à demander aux travailleurs de l'imprimerie de rester neutres dans ce conflit. Déférant à ce désir, tout en conservant leur opinion, les sous-signés ont adressé leur démission à la Société de l'Ecole Ferrer qui se continue avec l'instituteur Duvaud.

Paul Villard. Philippe Barroud.  
Louis Baud. Henri Baud.

Les quatre signataires de cette pièce abandonnent donc Duvaud tout en conservant leur opinion à son égard.

Après la lecture de ces lignes, j'ai été curieux de revoir cette opinion et j'ai relu les circulaires qu'Henri Baud, Villard et Barroud ont signées et répandues il y a quelques mois seulement au sujet de Duvaud. J'y ai retrouvé, consignés avec une précision remarquable, tous les griefs avancés par ces trois signataires contre les ennemis de Duvaud et la phrase suivante m'a particulièrement frappé :

« Nous fûmes profondément révoltés des injustices criantes commises envers le camarade Duvaud. »

Ainsi, les mêmes hommes qui écrivaient cela, il y a quelques mois à peine, déclarent aujourd'hui abandonner Duvaud et cependant, disent-ils, conservent leur opinion; ils sont donc encore profondément révoltés des injustices criantes commises envers le camarade Duvaud.

Et la raison de cette conduite, ils l'indiquent : c'est que les amis de la « Voix du Peuple » se sont placés au point de vue du mouvement syndicaliste révolutionnaire en Suisse romande et c'est dans l'intérêt de ce mouvement que les travailleurs de l'imprimerie abandonnent celui qu'ils estiment maintenant encore victime d'injustices criantes.

Il y a donc dans ce mouvement syndicaliste révolutionnaire des raisons plus fortes que la justice. Quelque chose d'identique à la raison d'Etat des gouvernements capitalistes.

Ceux qui se proclament libérés de l'esprit et des méthodes gouvernementales de la bourgeoisie en sont encore aux mêmes procédés.

C'était la raison d'Etat, l'intérêt de la France qui exigeait que Dreyfus fût coupable. C'était l'intérêt du pays tout entier qui exigeait qu'on le laissât, quoique innocent, à l'île du Diable, comme c'est l'intérêt du mouvement syndicaliste de la Suisse romande, paraît-il, que Duvaud soit abandonné, victime d'injustices criantes.

Baud, Barroud et Villard ont proclamé ces injustices, mais par raison d'Etat ils se rallient à ceux qui les ont commises. Ils ont dénoncé le coup d'Etat de Wintsch et consort, ils en ont détaillé les actes arbitraires, mais ils se rangent du côté de ces derniers, ou du moins ils s'en lavent les mains dans l'intérêt du mouvement syndicaliste.

Quels intérêts plus ou moins obscurs peuvent donc permettre qu'on leur subordonne la justice et la vérité, et comment un mouvement peut-il viser la réalisation de la justice, s'il commence par la sacrifier.

Bertoni et ses amis qui sont à la tête de ce mouvement syndicaliste devraient bien nous expliquer par quelle curieuse compromission ils admettent que leurs camarades de l'imprimerie abandonnent ce qu'ils estiment juste pour des intérêts qu'on a peur de préciser. Baud, Barroud et Villard lâchent-ils l'école de Duvaud par intérêt de parti, ou bien ont-ils été menacés de la guillotine sèche? On ne sait.

Qu'ils gardent leur opinion, cela n'excuse rien. Il vaudrait mieux qu'ils n'en eussent point que d'en avoir et de ne pas se diriger d'après elle. Briand lui-même, parbleu, vous dira aussi qu'il a

conservé ses opinions, ce qui ne l'empêchait pas de faire sabrer les grévistes.

Tout cela prouve une fois de plus qu'à vouloir jouer aux puritains on aboutit aux mêmes résultats que ces gens religieux qui passent leur temps à dénicher les péchés d'autrui et qui, à tout prendre quand on les voit d'un peu près, ne valent pas mieux que ceux qu'ils sermonnent, quand ils ne valent pas moins.

C. NAINÉ.

## Réflexions sur le cortège du 1er Mai au Locle

Malgré tous les appels faits aux ouvriers, soit dans les fabriques, soit par les syndicats, soit par la voix des journaux, le cortège du 1<sup>er</sup> mai était loin d'atteindre le chiffre du manifestants que l'on aurait pu y voir figurer.

Les bourgeois, décidément très forts en calcul, ont même remarqué qu'il y avait quelques camarades de moins que l'année passée ce qui est parfaitement juste.

Mais, d'où cela vient-il?

On ne peut en accuser ni les boîtiers, ni les mécaniciens, pas plus que les typographes et les coiffeurs, qui, quoique assez nombreux, auraient pu cependant former un groupe plus complet.

Les principaux coupables, c'était tout bonnement MM. les horlogers qui ont sans doute cru que c'était en dessous d'eux que d'aller figurer dans un cortège de simples ouvriers.

J'ai entendu, par hasard, en passant dans la rue, une remarque très drôle que faisait un bourgeois et qui vaut la peine d'être reproduite :

Il disait à un de ses amis en voyant passer le cortège : « Regardez donc le syndicat des horlogers, il est à ses derniers moments et il faudra aller chercher le prêtre pour le confesser. »

En effet, ce syndicat qui aurait au moins dû être représenté par 800 membres n'était représenté que par une vingtaine de personnes, et dans ce nombre il y avait plusieurs camarades de la « Jeunesse » qui s'étaient joints à eux pour un peu les « relever », ce dont ils avaient grand besoin.

C'est bien au cortège que les patrons pouvaient voir le désarroi qui règne dans le syndicat des horlogers et s'ils profitent de l'occasion pour leur laisser tomber une « tuile » sur la tête, sous forme de baisse de salaires ce sera moi le dernier qui m'en étonnerai.

Pour montrer jusqu'où va le désintéressement de la plupart des ouvriers horlogers envers leur syndicat, il suffit de citer ce qu'un camarade m'a répondu quand je lui reprochais de n'être pas allé au cortège : « Le Comité du syndicat n'y était pas seulement en entier, pour quoi y serions-nous allés quand le Comité n'y était pas », ce qui n'est d'ailleurs pas une raison comme j'ai cherché à lui faire comprendre.

Ce qui est étonnant dans le syndicat des horlogers ce sont les dépenses, faites seulement pour le Comité, qui sont vraiment trop considérables pour un syndicat de cette importance.

Admetts bien que les postes de président, de caissier, de secrétaire, demandent du temps et qu'il faut rétribuer les personnes qui s'en chargent, mais ce que je me demande, c'est si on ne pourrait pas diminuer ces frais dans une certaine mesure en ne payant pas les assesseurs par exemple.

D'autre part ne pourrait-on pas les réduire aussi en diminuant les rétributions données aux autres membres du Comité?

Il ne faut pas que ces membres fassent leur devoir parce qu'ils savent qu'ils seront payés, mais ils doivent se rappeler qu'ils travaillent pour le syndicat, c'est à dire pour l'ensemble des ouvriers qui ont mis leur confiance en eux.

Les boîtiers font beaucoup moins de frais et malgré cela leur syndicat peut servir de modèle à plus d'un autre. C'est que pour arriver à ce résultat ils ont travaillé et se sont intéressés à leur syndicat, tandis que chez les horlogers, c'est presque tout le contraire.

Un camarade me disait à ce sujet : « Vois-tu, le syndicat c'est une bonne chose quand il y a grève, alors nous y allons tous, mais quand l'ouvrage va bien nous avons autre chose à faire qu'à y penser. »

Allons, camarades horlogers, réveillez-vous et que le 1<sup>er</sup> Mai prochain les bourgeois puissent dire : « Mais qu'ont les horlogers cette année? ils sont très nombreux. »

Et vous, les vieux combattants, si vous faiblissez un instant, songez que les « Jeunes » seront toujours là pour vous soutenir.

LEJEUNE.

## La revision de la loi sur les fabriques et le samedi après-midi libre

La « Société pour le repos dominical », dans le mémoire qu'elle adresse aux membres de l'Assemblée fédérale, a formulé un certain nombre de postulats auxquels nous souscrivons également. Mais il s'y trouve mêlé la revendication du samedi après-midi libre, et pour faciliter l'aboutissement de cette réforme désirable, l'on y demande que les patrons qui fermeront leurs établissements le samedi après-midi, aient la faculté de faire travailler 10 1/2 heures tous les autres de la semaine.

S'il nous est indifférent que les entrepreneurs travaillent un nombre d'heures supérieur à dix, par contre, nous avons la certitude que ce serait payer trop cher la conquête du samedi après-midi libre, s'il devait l'être au prix de la journée de dix heures et demie pour les ouvriers.

Durant trente-quatre années, la journée de 11 heures était le maximum prévu par la loi en Suisse, règle qui bien souvent fut dépassée sous l'œil bienveillant des gouvernements cantonaux.

Pendant cette période, la législation pour la protection du travail en pays étrangers a en bien des points devancé notre loi sur les fabriques. Partout à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, là où la législation est demeurée arriérée, ce sont les organisations syndicales qui par des luttes incessantes ont réalisé, non seulement la journée de dix heures, mais aussi celle de neuf, huit et demie et même huit heures.

Partout, le développement de l'industrie et de la technique ont fait apparaître la diminution des heures de travail, comme une nécessité inéluctable, car la production mécanique augmente chaque jour le nombre des sans-travail et crée ainsi une concurrence toujours plus accentuée entre les ouvriers.

Malgré ces constatations, on ne paraît pas disposé à introduire de bon cœur la journée de dix heures. Pourtant, il conviendrait de ne pas oublier que la nouvelle loi n'entrera en vigueur, ni demain, ni après-demain. Peut-être que cette œuvre législative réclamera encore deux ou trois années et, une fois adoptée, nul ne sait combien de temps durera son régime, mais en ces matières, l'histoire nous enseigne que c'est toujours pour de nombreuses années. Aussi avons-nous toute raison de nous défendre et de repousser un marché de dupe comme celui que nous propose la « Société pour le repos dominical ».

Al'augmentation d'une demi-heure de la durée du travail journalier pour les établissements donnant le samedi après-midi libre, s'ajoute un autre argument plus important encore. Il est le même que celui invoqué contre la fixation d'un maximum d'heures par semaine, sans limite de la durée du travail journalier.

En accordant à certains fabricants la faculté de modifier la durée du travail quotidien, nous préparons une application de la loi extrêmement compliquée. Ainsi, nous aurions bientôt deux journées différentes au point de vue de la durée du travail et ce principe admis, nul ne pourra nous garantir que les adversaires de la journée maximum ne trouveront pas de nouveaux prétextes d'apparence raisonnables, pour réclamer une nouvelle prolongation de la journée. En outre, tout contrôle sur l'application de la loi sur les fabriques serait rendue, si non impossible, du moins très compliquée. Les ouvriers eux-mêmes seraient induits en erreur et finiraient par perdre l'habitude de la

régularité dans l'observation de la durée du travail.

C'est là ce qu'il faut éviter dans tous les cas, car seul des prescriptions uniformes permettent à chacun d'exercer un contrôle, ce qui évitera une interprétation et une application arbitraire de la loi.

Nous ne sommes pas de ceux qui réclament une application dogmatique des paragraphes de la loi. Nous savons que dans l'industrie il est des moments où la production doit être rapidement augmentée, mais ce ne sont là que des cas exceptionnels, et pour ceux-là le projet du Conseil fédéral assure aux chefs d'établissements la possibilité de satisfaire aux besoins.

Ceux qui ne voudront pas soutenir la classe ouvrière en apparence seulement, mais d'une façon réelle; ceux qui voudront éviter durant de longues années de pénibles luttes syndicales pour la diminution des heures de travail, ceux-là feront tous leurs efforts pour que la loi sur le travail dans les fabriques en discussion devant le parlement, fixe au maximum de 10 heures la durée du travail journalier. Les ouvriers organisés de toute la Suisse ne pardonneraient jamais leur attitude à ceux qui sacrifieraient cette importante position contre un plat de lentilles.

Comité de l'Union suisse des fédérations syndicales.

Ici & Là

ÉTATS-UNIS. — *En marche vers le socialisme.* — La Fédération des mineurs américains vient de tenir son Congrès national annuel, qui a donné lieu à des débats très passionnés, à propos de la participation de l'ancien président John Mitchell à la fameuse «Fédération civique». On sait que cette organisation formée avec le concours de Gompers, sous prétexte «d'établir la paix sociale», assemble dans des réunions communes des présidents et des secrétaires d'organisations syndicales et des adversaires aussi déclarés de la classe ouvrière organisée que le fameux Carnegie, le financier Belmont ou le professeur Eliot, qui jadis qualifiait de «véritable héros américain» le jaune qui continuait à travailler malgré les décisions syndicales.

Un des principaux militants du Parti socialiste de l'Illinois, le camarade Adolph Germer, au nom des organisations des mineurs de cet Etat, déposa une motion invitant John Mitchell à sortir de la Fédération civique.

Mitchell jouit encore d'une grande influence dans l'organisation des mineurs américains, dont il fut pendant des années la personnification aux yeux de l'opinion publique, aussi la proposition de Germer fût-elle vivement combattue.

Elle fut, néanmoins, votée en fin de compte par 496 voix contre 369.

Ce vote et la majorité considérable obtenue par la motion montrent l'évolution qui se produit dans l'une des plus puissantes organisations ouvrières américaines vers les conceptions socialistes, communes au mouvement ouvrier des deux mondes.

C'est en même temps une exécution morale du «Gomperisme» et des faiseurs du mouvement syndical aux Etats-Unis.

Et c'est là de quoi nous causer une grande joie.

La vie chère. — Voici l'effrayante progression du prix de quelques aliments indispensables; prix de gros par 100 kg.

	1904	1910	0/0
	fr.	fr.	augment.
Café	76.—	128.—	68
Chicorée	24.50	30.—	22
Graisse de bœuf	89.—	128.—	44
Saindoux	94.50	163.—	75
Pois verts	23.—	36.75	60
Fruits corinthés	59.—	84.—	40

Et pour parer à ce renchérissement, combien 0/0 ont été augmentés les salaires des ouvriers? Cela varie du 4 au 23 0/0. Mais il ne faut pas oublier que des milliers, surtout dans les industries à domicile, ont vu leur paye baisser dans des proportions inquiétantes. La grande masse a bénéficié d'une hausse de salaire de 6 à 8 0/0. La situation de l'ouvrier est donc en 1911 notablement inférieure à ce qu'elle était en 1904.

GENÈVE. — *La grève des maçons.* — La Fédération suisse des Entrepreneurs a décidé de venir en aide à leurs collègues de Genève pour écraser la grève des maçons. Ils enverront des ouvriers pour remplacer ceux qui ont abandonné le travail.

Nous mettons en garde les ouvriers contre cette manœuvre pour que personne ne se rende à Genève où la grève est complète.

Un procès politique.

M. Forrer, conseiller fédéral, soutenu par ses collègues, vient de faire condamner à de fortes amendes deux journalistes suisses.

Le camarade Grimm, de la «Berner Tagwacht», coupable d'avoir reproduit un article d'un journal anglais relatif à la convention du Gotthardt, doit payer environ 2000 francs d'amende et de frais.

Nous sommes heureux d'annoncer et de recommander la souscription que vient d'ouvrir la «Berner Tagwacht».

Les souscriptions, même les plus minimes, peuvent être remises sans frais à la poste, au compte de chèques III 781. Berne. La Rédaction de la «Sentinelle».

FLEURIER. — Il y a quelque tristesse à constater comment lentement l'organisation ouvrière se forme et à combien de fluctuation elle est soumise lorsqu'elle est debout.

Il y a aujourd'hui quatre ans, la grande majorité des ouvriers de Fleurier, en une manifestation calme et digne, affirmait sa vitalité et donnait au syndicalisme une adhésion sincère et réfléchie.

Quatre ans ont passé. Que reste-t-il maintenant de cela? Un camarade et ami, convenait, avec moi, qu'il en reste peu de chose et qu'une tâche nouvelle, dure peut-être, attend le petit groupe de ceux qui espèrent malgré tout.

C'est à ces quelques fidèles qu'il faut aujourd'hui, en tout premier lieu, rendre hommage. C'est sur eux que nous comptons pour donner à nouveau à tous ceux qui ont fléchi, la confiance, la volonté et l'énergie.

Mais si c'est un devoir de les remercier de leurs fidélités, c'en est un aussi de leur demander de savoir se souvenir. Les expériences faites pendant ces quatre ans ne doivent pas être oubliées, parce qu'elles sont trop riches en enseignements.

C'est une erreur de croire — et beaucoup l'ont commise — que le succès d'un mouvement ouvrier dépend uniquement de causes économiques et que tout doit marcher à souhait aussi longtemps que le travail est abondant. Inversement que l'insuccès ne doit être attribué qu'au mauvais état du marché et aux crises qui s'en suivent.

Le succès d'un mouvement dépend en grande partie des hommes qui le dirigent. Si ces hommes sont intelligents, si par dessus le marché ils sont éclairés et moraux, il y a bien des chances pour que le mouvement progresse malgré tout et finisse par s'imposer.

Ouvriers de Fleurier! Si vous décidez aujourd'hui de refaire l'unité qui existait il y a quatre ans, si vous voulez former une organisation puissante et durable, mettez ces hommes à votre tête.

Avec eux, vous le verrez, vous progresserez et vous aurez la joie de préparer sinon pour vous, du moins pour vos enfants, des temps meilleurs, avant-coureurs de l'émancipation définitive.

ST-IMIER. — *Le pressoir fonctionne.* — Chacun se souvient que lors de la campagne que le parti socialiste menait contre la loi militaire, celui-ci invoquait surtout comme motif de refus, l'augmentation des dépenses qu'entraînerait l'acceptation de la nouvelle loi. Il disait que ce serait le peuple qui devrait payer ce

surcroît de dépenses par de nouveaux impôts. Mais les députés radicaux, M. Virgile Rossel et consorts, n'osèrent pas ou ne voulurent pas admettre ce raisonnement logique et pour égaler l'opinion publique, ils s'emparèrent d'un attrape-niais en faisant miroiter aux gogos la célèbre clause qui stipule que la limite d'âge pour le paiement de la taxe militaire était fixée à 40 ans au lieu de 50, d'où disaient-ils, il résulterait une diminution de charges pour les citoyens astreints au paiement de la taxe. Sous l'impression de l'opposition formidable qui s'est manifestée au vote populaire, nos autocrates militaristes n'osèrent pas braver immédiatement la terrible leçon qu'ils écoperent et ce n'est que maintenant qu'ils laissent percer leurs instincts féroces qu'ils ne pouvaient comprimer plus longtemps. En effet, la plupart de ceux qui ont reçu leurs bordereaux pour le paiement de la taxe ont pu constater avec amertume, une forte augmentation de l'imposition sur les années précédentes, de sorte qu'en ne payant que jusqu'à 40 ans, les contribuables paieront davantage que sous le régime de l'ancienne loi.

Pour nous, socialistes, il n'y a rien là qui nous surprenne puisque nous l'avions prévu mais nous avons voulu une fois de plus montrer aux ouvriers qu'ils ne doivent avoir qu'une confiance très limitée aux discours mielleux que prononcent les orateurs bourgeois dans les grandes occasions. Ces gens-là n'ont qu'un but: «Ecraser le peuple d'impôts et vivre à ses dépens».

Combien longtemps nous laisserons-nous encore plumer?

Observator.

GRAND CONSEIL

Séance du lundi 15 mai 1911 à 2 h. après midi

Notre camarade Maurice Maire et M. A. Matthias, sont assermentés.

Pétitions

Il est donné lecture de plusieurs pétitions, entre autres une des Unions ouvrières neuchâteloises demandant que les présidents des prudhommes soient de nouveau considérés comme greffiers et la présidence confiée à un autre membre du tribunal.

Nomination du président du Grand Conseil. — est nommé: M. Eug. Bonhôte; 1<sup>er</sup> vice-président: M. H. Calame; 2<sup>me</sup> vice-président: M. Alb. Piguet; notre camarade GrosPierre obtient 18 voix.

Nomination des secrétaires. — Sont nommés: MM. J.-A. Robert et Henri Wægeli; GrosPierre obtient 25 voix.

Nomination des quatre questeurs. — Sont nommés: MM. Emile Weber, Romain Ruedin, Louis DuBois-Favre et notre camarade Paul Sandoz.

Motions

La motion suivante émanant du groupe socialiste est déposée sur le bureau: «Les soussignés demandent au Grand Conseil de décider qu'à l'avenir les rapports parviennent aux députés au moins 15 jours avant l'ouverture de la session dans laquelle ils seront discutés.»

Jacob Schweizer dépose également une motion demandant la révision de la loi sur l'impôt direct, particulièrement les articles 7, 10, 16 et 26, afin que cet impôt soit perçu d'une façon plus équitable parmi les contribuables.

M. Strittmatter prononce l'éloge funèbre de M. Froidevaux et de notre camarade Georges Rognon, décédés depuis la dernière session. Puis il invite le nouveau bureau à entrer en fonctions.

M. Eug. Bonhôte, nouveau président, prononce le discours traditionnel et prend la présidence de l'assemblée législative pour l'exercice 1911-1912.

Nomination de la députation au Conseil des Etats. — Les députés actuels MM. Pettavel et Arnold Robert sont réélus. Léonard Daum obtient 20 voix.

Création de différents postes de fonctionnaires. — Le camarade Liniger déclare qu'il est d'accord avec la création de ces nouveaux postes, cependant il se demande s'il est nécessaire d'augmenter le nombre du personnel de l'office des poursuites de La Chaux-de-Fonds. Une

personne autorisée lui a déclaré que le chef de ce bureau n'était souvent présent qu'une heure par jour. M. Bolle proteste contre les allégations de Liniger qu'il déclare inexacts, ainsi que M. Calame, conseiller d'Etat. Finalement, ce projet de création de différents postes est renvoyé, avec d'autres décrets de moindre importance, à une commission de neuf membres, dans laquelle siègeront les camarades Daum et Schweizer.

L'institution d'une caisse obligatoire d'assurance mutuelle des apiculteurs contre la loque des abeilles provoquent une intéressante discussion. Le camarade Voumard, connaisseur en la matière, constate que la maladie des abeilles est due à l'obligeance des apiculteurs; il ne s'opposera cependant pas au projet; les camarades Breguet et Maire, profitent de cette question pour réclamer énergiquement la création de la caisse de chômage depuis si longtemps en chantier.

Nomination de la Commission du budget et des comptes pour 1912. — Le groupe socialiste sera représenté par les camarades Ch. Schürch et Ed. Breguet.

LA CHAUX-DE-FONDS

Union ouvrière. — Le Comité de l'Union ouvrière dans sa séance du jeudi 11 mai a pris la décision de faire de pressantes démarches auprès de Maxence Roldes, pour qu'il revienne parmi nous le mois prochain, nous lui demandons de traiter le sujet suivant: Syndicalisme et Coopération. Tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre au Premier Mai seront contents d'apprendre la décision prise par le Comité de l'Union Ouvrière.

Nous tiendrons les lecteurs de la *Sentinelle* au courant et nous engageons ceux-ci à faire une active propagande afin que le plus grand nombre d'ouvrières et d'ouvriers participent à la dite conférence.

Le Comité de l'Union Ouvrière.

Doreurs et Doreuses

Sous les auspices du Comité de l'Union ouvrière, tous les ouvriers et ouvrières doreurs et doreuses sont convoqués pour vendredi 19 mai, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle du deuxième étage.

Outre une communication très importante qui leur sera faite, figure à l'ordre du jour la reconstitution du syndicat, demande qui a été faite par un groupe d'ouvriers et ouvrières.

Que chacun fasse de la propagande et persuade ses collègues de la nécessité de se grouper pour améliorer sa situation. Le Comité de l'Union ouvrière.

Italie contre Suisse

Dimanche, au Parc des Sports à La Chaux-de-Fonds, se disputera, dès 3 h. après midi le grand match international de Football Italie contre Suisse. Les équipes nationales des deux pays respectifs ont déjà été aux prises il y a quinze jours, à Milan où la rencontre resta nulle, chaque équipe marquant 2 buts. Qu'en sera-t-il à La Chaux-de-Fonds?

Il serait hasardeux de le pronostiquer, car les équipes sont, s'il faut en croire le résultat de Milan, de force sensiblement égale.

L'équipe suisse subira toutefois un léger handicap du fait que son capitaine, l'arrière Muller, de Winterthur, au service militaire, ne pourra, vraisemblablement, tenir sa place. Son remplaçant éventuel serait Stucky des Young-Boys de Berne ou Glaser du F. C. Zurich, qui tint si brillamment sa place, dimanche dernier au match final Servette Zurich I.

Dès 2 heures, il y aura grand concert sur l'emplacement de jeu par la vaillante musique militaire «les Armes-Réunies» qui fera entendre ses meilleurs morceaux.

La partie sera arbitrée par M. Barette de Bruxelles, président de la fédération belge des arbitres.

Monsieur le ministre d'Italie, à Berne, de même que plusieurs membres des autorités suisses assisteront officiellement à cette rencontre, comme aussi au banquet qui la suivra.

Nos hôtes d'Italie seront conduits, le dimanche matin, au Saut-du-Doubs, où l'apéritif leur sera offert, puis, le soir, un grand banquet de cinquante couverts réunira les autorités et les joueurs italiens et suisses qui fraterniseront.

Nul doute que la Charrière n'enregistre dimanche son record des entrées pour un match de football.

**LA CHAUX-DE-FONDS**

NOUVEL HOTEL DES POSTES 7-28 mai 1911

**Grande Exposition Ethnographique de la MISSION DE BALE**

Constructions indigènes de grandeur naturelle et objets divers de la Chine, de l'Inde, de la Côte d'Or et du Cameroun. H21500C 2622  
HEURES D'OUVERTURE: matin, 10 heures à midi. - Après-midi, 2 à 6 h. - Mercredi et samedi soir, 8 à 10 h.  
Prix d'entrée: 50 cent. - Enfants: 25 cent.

**Bibliothèque publique**

La bibliothèque est ouverte au public aux heures suivantes:  
**DISTRIBUTION:** - Adultes - Tous les jours sauf le samedi de 1 h. à 2 h.; le samedi de 5 h. à 7 h. - Elèves du Gymnase et de l'Ecole supérieure, le mardi et le jeudi de 4 h. à 6 h. H30363C 2621  
**SALLE DE LECTURE:** Tous les jours, sauf le samedi et le lundi de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.; en outre le mercredi et le vendredi de 8 h. à 10 h. du soir.

**Voulez-vous du bon pain?**

Ménagères, vous ignorez peut-être que sur 400,000 boulangers il en est, en France par exemple, 280,000 qui sont atteints de la tuberculose!  
N'est-ce pas effrayant de songer que plus de la moitié des ouvriers boulangers peuvent, par leur travail, vous transmettre à vous et aux vôtres cette maladie qui fait tant de victimes.  
Le remède à cette situation est dans l'hygiène et dans la science. Il faut fabriquer le pain par des moyens mécaniques, éviter le contact de la pâte avec la main, établir de grandes et saines boulangeries.  
Notre boulangerie coopérative, véritable fabrique, travaille mécaniquement la pâte; toutes les opérations se font en évitant autant que possible le contact de l'homme. H32746C 2880  
De plus, l'emploi de la machine, des conditions normales de travail (journée de 10 h., repos du dimanche complet, douches), sauvegardent la santé de notre personnel.  
Voulez-vous manger du pain qui soit bon et sain, achetez-le dans les magasins de la **COOPERATIVE DES SYNDICATS**.  
Prix du pain, pris dans nos magasins pain blanc **0,33,95** ct. pain bis **0,28,13**

**PHARMACIE COOPERATIVE**  
**EMULSION aux hypophosphites combinés**

Excellent dépuratif: Thé des Franciscains. H 20393 C  
Pastilles Wybert au détail, façon Valda, etc., etc.  
**Kola granulée, fr. 4.50 le kg., fr. 2.25 la livre.**  
Les ordonnances et médicaments sont expédiés au dehors contre remboursement par retour du courrier.  
L'officine n° 1 (Rue Neuve 9) est d'office pour le service de nuit.

**Vente du Coke**  
**Usine à Gaz**

Tous les prix du coke sont abaissés de 10 centimes les 100 kilos, du 15 mai au 31 juillet. Passé cette date, le tarif actuel sera remis en vigueur. Les consommateurs de coke sont invités à faire leurs approvisionnements en temps utile. H30370C  
Demander les prix courants à l'usine à gaz.  
La Chaux-de-Fonds, le 12 mai 1911.  
Direction des Services industriels.

**Ouvriers et Ouvrières Doreurs et Doreuses**

**VENDREDI 19 mai à 8 1/2 à du soir précises**  
(Salle de l'Hôtel de Ville, 2me étage)  
**Assemblée très importante**  
à laquelle assistera le comité de l'Union ouvrière.  
Nous comptons sur la présence de tous les membres.  
**Le comité d'initiative.**

**PARC DES SPORTS**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

**Dimanche 21 mai 1911**  
à 3 heures après-midi  
**Grand Match International de Football**  
**Italie-Suisse**

organisé par l'A. S. F.  
**Prix des places:** Places assises numérotées fr. 3. - Pelouse fr. 1,50.  
(Prix à l'avance jusqu'au samedi soir fr. 1.  
**Vente des billets à l'avance:** M. H. Ducommun, caoutchouc, Léopold Robert 22. - P. Kramer, bijoutier, Place Hôtel-de-Ville 5. - Och frères, sports, Serre 61. - Mme Von Gunten, magasin de café, Stand 10.

**Librairie Coopérative**  
Léopold-Robert, 43  
Articles de Maroquinerie | Articles de Peinture  
Porte-livres - Porte-cartes - Porte-feuilles | Albums en tous genres - Jeux de famille et de construction  
Porte-monnaie - Serviettes - Agendas  
- Papeteries fines et ordinaires - Livres d'Etrennes - Encriers de luxe -  
**OUVRIERS SOYEZ DES COOPERATEURS**

**CIGARETTES VAUTIER**  
**MAROCAINES**  
**GRANDSONNOISES**  
Incontestablement  
**LES PLUS REPUTÉES**  
**LES MEILLEURES**

Achetez les  
**LOTS**  
à Fr. 1.- du Musée de l'Engadine  
Vous soutenez ainsi une œuvre très méritoire de la protection des sites et vous courez en même temps la chance de gagner une grosse fortune.  
1er Prix: Villa à St Moritz d'une valeur de fr. 69 000. 1858  
Envoi de billets contre remboursement par H-1039-Y  
l'Agence centrale de Berne  
Passage de Werdt N° 196  
**Tirage le 31 mai**

**Bois de Chauffage**  
façonné, sec  
**D. CHAPPUIS**  
PLACE NEUVE 10  
Téléph. 327-355 Télép. 327-355

**Laiterie Coopérative**  
Charrière 15  
Paix 70 - Fritz-Courvoisier 12  
Excellent Beurre de table centrifuge extra, au prix du jour. Consommation 270 kg. par semaine contre 120 kg. en janvier 1910.  
Excellents Fromages de toutes provenances.  
Spécialité de Fromage râpé extra-fondant.  
Œufs, Conserves, Pain, Produits de Lenzbourg.  
Saucisse très recherchée.  
Coopérateurs, soutenez vos œuvres!  
Les obligations peuvent être réclamées chaque vendredi soir, de 6 1/2 h. à 8 h., rue de la Paix 70.

**Mécanicien**  
Ensuite de promotion du titulaire actuel, le poste de **mécanicien de l'usine hydraulique de l'usine du Champ-du-Moulin** est mis au concours.  
Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction soussignée qui reçoit les **soumissions jusqu'au 31 Mai.** H30371C  
La Chaux-de-Fonds, le 16 Mai 1911.  
Direction des Services industriels.

**E. BREGUET**  
Opticien-Specialiste  
Serre 4 - Téléphone 246  
Verres pour toutes les vues défectueuses  
Lunettes, Pince-Nez riches et ordinaires  
**RÉPARATIONS**  
Consultations gratuites

**Mme Dumont**  
Coiffeuse  
10, rue du Parc, 10  
Téléphone 455  
Spécialité Schampoing-Friction à la Quinine, aux Racine  
Suc de Bouleau, aux Camomilles, à la Violette et à tous parfums.

**ETUDE**  
**A. Löwer**  
AVOCAT  
22, Rue Léopold-Robert 22  
Procès-civils. - Défenses devant la Cour d'assises, les tribunaux correctionnels et de police.  
Assurance et Règlement des accidents du travail.  
Gérance - Recouvrement  
**Mesdames**  
Demandez le moyen de limiter volontairement les naissances, ainsi que la manière de corriger tous les retards mensuels. Renseig. gratis. Oscar Alphonse à l'Auberson (Vaud)

**Origines**  
de la matière et de la vie  
Forces invisibles. - Pouvoir humain  
Le fantôme ou double des vivants et des morts (reproductions photographiques). Le volume **2 fr. 50.** - Adresser les demandes au Docteur BOUGLE, aux Brenets (Suisse).  
**Préservatifs**  
Moyens pour éviter les grandes familles et pr l'hygiène sexuelle  
S'adres. à **Régénérateur**  
rue du Nord 41 au 4me

**EUGÈNE MALEUS**  
Menuisier-Vitrier  
Premier-Mars 12a  
Pose de verre à vitres dans tous les q artiers de la ville  
5% d'escompte aux Coopérateurs

**E. BRANDT**  
**Herboriste**  
14a, Rue NumaDroz  
successeur de sa mère  
feue Madame Vve Walter Biolley  
Consultations tous les jours, 583 sauf le jeudi H20408C  
Traitement par les urines

**A. CORLET**  
Mécanicien-Modelleur  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7b  
Réparation de Machines Agricoles  
Pincés pour Graveurs  
Emballage au Four p. Vélos, Motos

Abonnez-vous à la "Sentinelle"